RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Luis Miguel FLORES ROMAN
Monsieur Luis Miguel F
Né le [redacted]
Né
De nationalité [redacted]
ationalité
Demeurant au Demeurant au [redacted]
au Demeurant
Inscrit au tableau du conseil départemental de l'ordre de Seine Saint Denis
Inscrit au tableau du cons

Ci-après dénommé

ET :

ET :

Monsieur Rafael CRUZ ALVAREZ
Monsieur Rafael CRUZ
Né le [redacted]
Né
De national[redacted]
onal
Demeurant [redacted]
rant
Inscrit au tableau du conseil départemental de l'ordre de Seine Saint Denis
Inscrit au tableau du conse

Ci-après dénommé *"Le cessionnaire"*

D'autre part,

1. CESSION DE PARTS :

1. CESSION DE PARTS :

Par les présentes, Monsieur Rafael CRUZ ALVAREZ cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en matière de cession de parts sociales, à Monsieur Luis Miguel FLORES ROMAN qui accepte, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale de la société dénommée 4 ELEMENTS, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, ayant son siège social à MONTFERMEIL (93370) Chalet 93370 MONTFERMEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro
Par les présentes, Monsieur Ra
ordinaires de fait et de droit en
propriété d'UNE (1) part social
4 ELEMENTS, société d'exerci
Chalet 93370 MONTFERMEIL,

2. PROPRIETE - JOUISSANCE

2. PROPRIETE – JOUISSANC

Le cessionnaire sera propriétaire de ladite part à compter de ce jour.
Le cessionnaire sera propriétaire

En conséquence, le cessionnaire prendra, à compter de ce jour, tous droits et obligations attachés à la qualité d'actionnaire et supportera, à compter de ce jour, tous appels de fonds, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.
En conséquence, le cessionnaire
attachées à la qualité d'actionn
statuts.

3. CONDITIONS GENERALES

3. CONDITIONS GENERALE

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.
Le cessionnaire sera subrogé dan

Il reconnaît avoir reçu avant ce jour :
Il reconnaît avoir reçu avant ce jo

- Un exemplaire des statuts de la société mis à jour ;
- Un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés datant de moins de trois mois ;

Un exemplaire des statuts de la
Un extrait des inscriptions au
parts sont présentement cédées.

4. PRIX - MODALITES DE PAIEMENT

4. PRIX – MODALITES DE PA

La présente cession est consentie et acceptée pour le prix total de cent quarante euros (140 €).
La présente cession est consentie

5. ORIGINE DE PROPRIETE :

Les actions cédées constituent un bien propre de Monsieur Luis Miguel FLORES ROMAN pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la création de la société 4 ELEMENTS.

6. DEPOT AU SIEGE SOCIAL :

La présente cession fera l'objet d'un dépôt au siège social de la Société conformément à l'article L 221-14 du Code de Commerce.

7. PUBLICITE :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

9. ENREGISTREMENT :

Les parties déclarent :

- Que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655-ter du Code général des impôts, et qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière.
- Que la Société dont la part est présentement cédée est soumise à l'impôt sur les sociétés.

10. FRAIS :

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à [redacted]
Le 15 février 2024

Monsieur Luis Miguel FLORES ROMAN

Signé électroniquement le 15/02/2024 par
Luis Miguel FLORES ROMAN

[redacted]

universign

Monsieur Rafael CRUZ ALVAREZ

[redacted]

5. ORIGINE DE PROPRI
Les actions cédées constitu
avoir reçues en contrepartie
de la société 4 ELEMENTS
6. DEPOT AU SIEGE SO
La présente cession fera l'
221-14 du Code de Comme
7. PUBLICITE :
Tous pouvoirs sont conf
l'accomplissement de toute
9. ENREGISTREMENT
Les parties déclarent :
Que la présente cessio
ter du Code général de
Que la Société dont la
10. FRAIS :
Les frais, droits et honora
le cessionnaire, qui s'y ob
Fait à
Le 15 février 2024,
Monsieur Luis Miguel
ent le
ROM
ersi